ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

Pôle Établissements et Personnels

Division des personnels enseignants
du 1er degré (DPE1D)

Affaire suivie par :
Akima BENMEZIANE
Cheffe du service des enseignants titulaires
Mél : ce.93gestion-individuelle-1d@ac-creteil.fr

Yamina BENYOUCEF
Cheffe du service des enseignants contractuels
Mél : ce.93contractuels1d@ac-creteil.fr

Eva LE BERRE
Cheffe du service des enseignants stagiaires
Mél : ce.93laureats-crpe@ac-creteil.fr

8 rue Claude Bernard
93 008 BOBIGNY Cedex
www.dsden93.ac-creteil.fr

Bobigny, le 20 novembre 2026

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames les institutrices et professeures des écoles
Messieurs les instituteurs et professeurs des écoles

Mesdames les professeurs des écoles contractuelles
Messieurs les professeurs des écoles contractuels

Mesdames les lauréates des concours de recrutement des professeurs des écoles – session 2026

Messieurs les lauréats des concours de recrutement des professeurs des écoles – session 2026

s/couvert de

Mesdames les Inspectrices de l'éducation nationale
Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale

Mesdames les directrices de SEGPA
Messieurs les directeurs de SEGPA

Mesdames les directrices des écoles maternelles, élémentaires et établissements spécialisés
Messieurs les directeurs des écoles maternelles, élémentaires et établissements spécialisés

DIFFUSION OBLIGATOIRE

Objet : Circulaire administrative et financière année scolaire 2026-2027

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe à la présente note, les principales modalités et procédures d'ordre financier et administratif applicables pour l'année scolaire en cours.

Les éventuelles modifications susceptibles d'intervenir seront actualisées directement sur les annexes ci-jointes, mises en ligne sur le site de la DSDEN.

Nous vous remercions de bien vouloir procéder à la plus large diffusion de cette note.

Les services de la DPE1D et vos gestionnaires respectifs se tiennent à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire.

- Fiche 1 : Prise en charge des frais de transport
- Fiche 2 : Le supplément familial de traitement (SFT)
- Fiche 3 : Autres dispositifs indemnitaires
- Fiche 4 : La journée de carence
- Fiche 5 : La protection sociale complémentaire (PSC)
- Fiche 6 : Gestion des absences
- Fiche 7 : Changement de coordonnées bancaires (RIB)
- Fiche 8 : Dispositifs relatifs au bulletin de salaire

Pour le recteur de l'académie de Créteil et par délégation,
l'inspectrice d'académie - directrice académique des services
de l'éducation nationale de la Seine Saint-Denis



Sandrine Lair